

Nous abordons un domaine où le gouvernement veut tirer son épingle du jeu et ne plus venir en aide à l'industrie. Le mot subvention est aujourd'hui honni dans l'agriculture, mais il ne l'est pas du tout pour le ministère de l'Industrie et du Commerce, pour celui de la Main-d'œuvre et de l'Immigration ou bien pour le ministère de l'Expansion économique régionale. Mais, je le répète, lorsqu'il s'agit d'agriculture, c'est un terme à proscrire et le gouvernement est fermement décidé à supprimer toute aide à ce secteur.

Le premier ministre (M. Trudeau), s'adressant à la Coopérative fédérée de Québec le 2 février 1972, disait, au sujet de l'agriculture:

Elle a besoin, elle aura besoin, comme tout autre secteur industriel, de fonctionner sans subsides, sans aide extérieure, comme un organisme adulte, en pleine possession de ses moyens.

Il est de moins en moins admissible que le consommateur fasse les frais d'insuffisances dont l'agriculteur est lui-même victime...

Je veux simplement signaler que l'indice de productivité dans le secteur agricole est passé de 100, en 1961, à 166.7 en 1971, contre 121.4 dans un autre secteur non agricole. C'est cela le rendement, monsieur l'Orateur, mais en cherchant à obtenir un tel rendement, nous avons diminué le revenu net de l'agriculteur.

Le ministre chargé de la Commission canadienne du blé a dit quelque chose d'approchant, dans un article publié dans le *Star Weekly* le 22 décembre 1971, intitulé «Notre politique anti-agricole». Je cite:

Il y a huit ans, l'honorable Otto Lang laissait sous-entendre pour la première fois ce qui allait devenir la politique fédérale visant à détruire les petites entreprises agricoles familiales du Canada.

M. Lang est maintenant le ministre fédéral chargé de la Commission canadienne du blé, mais à l'époque il était professeur de droit et s'adressait à des diplômés de l'école d'agriculture de l'Université de la Saskatchewan, à Saskatoon.

«L'entreprise agricole familiale n'a pas droit aux subventions,» avait-t-il déclaré. «Faudrait-il que ceux qui vivent des revenus d'une ferme soient subventionnés par des personnes travaillant dans un secteur non agricole, pour porter leur niveau économique à celui de ces personnes?» Certainement pas. Pour combler cet écart, les cultivateurs bénéficient d'avantages non économiques.

• (1610)

Ces avantages, a-t-il dit, sont l'indépendance, l'air pur, la tranquillité et la vie privée ainsi que les bonnes relations de voisinage du fait que tous connaissent bien leur voisin.»

Ces derniers temps, ni M. Lang ni Ottawa n'ont parlé de tous ces avantages, mais le gouvernement fédéral a annoncé sans mettre de gants aux exploitants de fermes familiales qu'ils ne devaient pas s'attendre à continuer d'être subventionnés. L'exploitation d'une grosse ferme est plus rentable...

Le ministre fédéral de l'Agriculture, l'honorable H. A. Olson a dit récemment dans le langage ampoulé des bureaucrates que l'on voulait donner aux cultivateurs qui approchent de l'âge de la retraite l'occasion d'utiliser leur avoir pour se constituer un fonds de retraite convenable et qu'on voulait également donner aux autres cultivateurs la possibilité de se retirer en toute dignité et en toute sécurité s'ils le voulaient, mais qu'il leur appartiendrait de choisir.

Cette déclaration signifie que l'exploitant d'une ferme familiale à faible revenu du point de vue économique est devenu un anachronisme au Canada et qu'Ottawa ne le soutiendra plus au moyen de subventions que seules des raisons sentimentales peuvent justifier.

**Une voix:** C'est une honte!

**M. Mazankowski:** Les recommandations relatives à une politique de production et de recettes en espèces pour l'industrie des céréales de l'Ouest canadien, d'octobre 1970, réaffirment les objectifs du gouvernement d'intégrer les petites unités agricoles et de produire des unités d'une dimension plus efficace. Puisque nous considérons la

question de dimension, monsieur l'Orateur, regardons, pour un instant, ce qu'a dit le juge James Ross. Il a effectué une enquête sur l'industrie des œufs de l'Ontario. Un journal contient le rapport suivant. En parlant du juge Ross, il dit:

Il insiste constamment sur le fait que la ferme familiale, qui emploie de une à trois personnes à plein temps, doit être consolidée. Non pas parce qu'elle est une unité d'affaires désirable du point de vue social, ce qu'elle est en fait, mais parce qu'elle se trouve être l'unité de production la plus efficace.

Avec lucidité, il a détruit les mythes à propos des avantages de la production en grande série auxquels croient et que prônent de naïfs professeurs d'université. Comme les auteurs du rapport sur le revenu agricole, il n'a pu trouver un exemple d'une ferme constituée en société, qui donne un meilleur rendement par rapport au capital, à la gestion et à la main-d'œuvre investis que l'entreprise familiale. En fait, le rendement est habituellement inférieur à celui de l'entreprise familiale.

**Des voix:** Bravo!

**M. Mazankowski:** Nous savons que le rapport de la Commission de planification recommande en partie que les subventions et les prix de soutien accordés à l'agriculture soient réduits graduellement et qu'on mette davantage l'accent sur l'efficacité et la rationalisation. Dans l'optique du gouvernement et des bureaucrates, les entreprises agricoles doivent être agrandies; par exemple, plus de prêts agricoles doivent être consentis non pas nécessairement pour permettre à un jeune homme de se lancer dans l'agriculture, mais plutôt, pour permettre à ceux qui le veulent, s'ils sont déjà assez bien établis, d'agrandir leur exploitation. De combien doivent donc s'agrandir les fermes pour atteindre la superficie considérée comme rentable par le gouvernement et ses conseillers économiques? Question à laquelle il est difficile de répondre, à la lumière surtout des conclusions récentes. Je remarque que le ministre de l'Agriculture (M. Olson) est absent; peut-être son secrétaire parlementaire est-il au courant de la teneur du mémoire que la Fédération canadienne de l'agriculture a déposé devant le premier ministre (M. Trudeau) et les députés. Voici ce que je lis en page 5 de ce mémoire:

On constate de plus en plus que les subventions à l'agriculture doivent être considérées souvent comme un aspect nécessaire et légitime de la politique d'ensemble et des programmes de soutien de l'industrie...

Les agriculteurs ne trouvent rien à redire à cela tant que la rationalisation ne camoufle pas l'abandon des objectifs socio-économiques nécessaires de notre économie rurale, et tant qu'il est entendu que la transition pourra se prolonger longtemps dans le monde imprévisible et en constante évolution d'aujourd'hui.

Permettez-moi de citer un autre extrait de la page 6 du mémoire:

La réalité et le défi qui confrontent l'agriculture canadienne de nos jours, c'est qu'il importe de mettre au point une ligne directrice et un programme bien définis et bien compris, à moyenne et à longue échéance, pour chaque type de denrée et dans tous les secteurs vitaux de la politique agricole.

Par bien compris, nous entendons bien compris des agriculteurs eux-mêmes, et pour l'essentiel, accepté par eux, ce qui, à son tour, signifie que les programmes et lignes de conduite doivent être élaborés et exécutés avec la participation du producteur dans toutes les phases du processus.

Voilà ce qu'on n'a pas fait, monsieur l'Orateur; cette façon d'aborder le problème ne ressort pas dans ce bill. Une fois de plus, dans ce bill, nous voyons le gouvernement mettre en œuvre certaines des recommandations de la Commission de planification de l'agriculture canadienne. Nous savons bien que ce rapport est devenu le fondement de la politique agricole libérale. Nonobstant les arguments invoqués pour prouver le contraire, il est